

Procès-verbal de la 4^e rencontre du Conseil Tavolata du 3 novembre 2022

Zurich, le 3 novembre 2022, bureau Tavolata

Personnes présentes

Personnes de contact: Olivia Bessaud, Lorenza Campana, Heinz Patrick Ehrat, Odile Flück, Heidi M. Fluder, Mireille Grosjean, Ruth Illi, Teresa Imboden, Rita Jenny, Heidi Moosmann, Trudy Mühlethaler, Gertraud Müllauer, Elisabeth Rahm, Susanne Reding, Alice Ricklin, Marlies Rietmann, Adrian Ruoss (LUNA Wallisellen), Regula Rüttimann, Udo Schümann, Zita Stahel, Esther Stössel, Irma Tuor.

Membre de l'équipe Tavolata: Daniela Specht, Esther Kirchhoff, Suisse alémanique; Marine Jordan, Suisse romande; Valentina Pallucca Forte, Tessin.

Président fondateur de l'association Tavolata: Robert Sempach.

Responsable des affaires sociales, Direction Société et culture, Fédération des coopératives Migros: Jessica Schnelle

Ordre du jour

- 1. Accueil et présentation des participant-es
- 2. Informations: association Tavolata
- 3. Participation à l'association: membres et représentation au sein du comité de l'association
- 4. Rétrospective du bureau de Tavolata
- 5. Perspectives et possibilités de participer jusqu'à fin 2023

1. Accueil et présentation des participant-es

Jessica Schnelle du Pour-cent culturel Migros et Robert Sempach, ancien responsable de projet global Tavolata et président fondateur de l'association Tavolata, ont été accueillis en tant qu'invités spéciaux.

2. Informations: association Tavolata

Voir les informations dans les diapositives 3-14 de l'annexe. En réponse à une question, il a été précisé que les Tavolatas locales peuvent continuer à s'inscrire au réseau Tavolata sans avoir à devenir membres de l'association Tavolata (ni en tant que groupe ni en tant qu'individu). On distingue donc ce qu'il se passe au niveau du réseau et au niveau de l'association. L'association veille à ce que le réseau, avec ses





offres visant à mettre en contact des personnes intéressées et à créer du lien, se maintienne au-delà des groupes Tavolata locaux.

3. Participation à l'association: membres et représentation au sein du comité de l'association

Discussion en sous-groupes. Les questions suivantes ont guidé la discussion:

Adhésion à l'association:

- Quelles sont les incitations à devenir/être membre?
- Quelles sont les chances que des groupes Tavolata ou des personnes s'inscrivent en tant que membres?
- Quel devrait être le montant de la cotisation pour que vous deveniez membre (en tant que groupe ou en tant personne)?

Comité de l'association:

- Est-il important qu'au moins un membre soit issu des groupes Tavolata (à inscrire dans les statuts)?
- Quelles sont les chances de trouver quelqu'un qui serait prêt à s'engager au sein du comité? Qui cela pourrait-il être (= quelles caractéristiques devrait-il/elle avoir)?
- Comment peut-il/elle échanger avec la base de Tavolata (échanges RegTaV, rencontre du Conseil Tavolata)?

Voir à ce sujet les comptes-rendus photo des discussions au sein des sous-groupes.

Récapitulation des résultats en plénière: les personnes de contact des Tavolatas locales présentes sont très intéressées à prendre part à l'association Tavolata. Le bureau, en collaboration avec le président fondateur Robert Sempach, poursuit la création de l'association avec les éléments suivants:

- Il est inscrit dans les statuts qu'au moins trois des membres du comité de l'association, qui seront neuf au maximum, viennent de Tavolatas locales en activité. Les autres membres du comité sont des personnes indépendantes et des représentant-es d'organisations partenaires qui s'engagent pour soutenir l'association Tavolata.
- Le Conseil Tavolata est maintenu et se réunit au moins une fois par an avant l'assemblée générale de l'association. Lors de la réunion du Conseil Tavolata,



les membres du comité informent sur les affaires en cours et recueillent les réactions des personnes du Réseau Tavolata. Les membres du Réseau Tavolata peuvent faire part de leurs préoccupations.

- Il existe ainsi trois niveaux de participation pour les participant-es aux Tavolatas locales:
 - 1) Indirectement, en participant au Conseil Tavolata: les questions de l'association sont discutées avec les personnes de contact des Tavolatas locales. Les personnes de contact transmettent les éventuelles demandes au comité de l'association; les demandes peuvent également être transmises au bureau de Tavolata, qui peut, si nécessaire, les transmettre au comité.
 - 2) En tant que membre de l'association Tavolata: lors de l'assemblée générale, des propositions peuvent être déposées et donnent lieu à un vote contraignant.
 - 3) En tant que membre du comité: les membres du comité sont élus lors de l'assemblée générale et participent au pilotage stratégique du réseau Tavolata.
- L'adhésion n'est pas obligatoire pour s'inscrire au réseau. Elle constitue toutefois une possibilité supplémentaire facultative permettant d'apporter une contribution au réseau Tavolata. Il est important de bien communiquer sur ce point et de rendre bien visibles les avantages de l'adhésion.
- Catégories de membres: les personnes physiques et les personnes morales pourront devenir membres de l'association.
- Cotisation: l'assemblée générale déterminera le montant de la cotisation pour les membres. Selon les personnes de contact présentes, la cotisation pour les personnes individuelles devrait être symbolique, p. ex. de 20 à 30 francs. On part du principe qu'il y aura plus d'adhésions individuelles que d'adhésions collectives.
- Les contributions de mécènes, les dons, etc. représentent d'autres possibilités de financement. Il faudra également décider si la réunion annuelle deviendra payante à l'avenir.

4. Rétrospective du bureau de Tavolata

Voir les diapositives 17-18 de l'annexe.

5. Perspectives et possibilités de participer jusqu'à fin 2023

Voir les diapositives 19-22 de l'annexe.